



La stratégie de conception passive : une démarche globale pour des bâtiments performants (en neuf et réhabilitation)

une approche simple pour atteindre des bâtiments sobres énergétiquement, financièrement accessibles, et confortables

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Qu'est-ce qu'un bâtiment Passif ?

Historique : du premier bâtiment passif (en 1883 !) à l'adaptation à l'Europe avec les moyens techniques actuels

Une approche en lien avec le scénario Negawatt - sobriété, efficacité, énergies renouvelables

Définition / Comparatif avec les autres labels et réglementations

Les notions d'énergie et de confort hygrothermique

Les outils architecturaux : conception globale et stratégie

Bioclimatisme et conception solaire passive

Compacité

Zonages thermiques

Confort d'été : protections solaires

Matériaux et qualités (focus sur les matériaux bios-sourcés & l'économie circulaire)

Notions de traitement des ponts thermiques

Quels équilibres économiques ?

Un raisonnement en coût global à l'échelle du projet en investissement, pour une performance durable

Les leviers : l'isolation, les menuiseries, la ventilation double-flux, la fusion chauffage-ventilation

Etudes de cas : retours d'expérience de bâtiments passifs

Bâtiments neufs : école élémentaire livrée en 2012 à Burnhaupt-Le-Haut ; IETP Les Mouettes à Strasbourg (2012)

Rénovation : logements et CLSH à Raon L'Etape (2010)

Initiation au logiciel PHPP

Mise en pratique des notions vues la veille

(pour comprendre comment le bâtiment fonctionne, appréhender la schématisation de la globalité d'un projet, comprendre les paramètres et leurs interactions...)

En guise de conclusion

La simplicité d'usage et de fonctionnement pour une pérennité de la performance

Le « rôle » des utilisateurs et du maître d'ouvrage

INTERVENANT

Vincent COLIATTI, Terranergie (BET, expert en stratégie de conception passive) – Ingénieur thermicien spécialisé basse énergie et écoconstruction

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

OBJECTIFS DE FORMATION

- **Comprendre ce qu'est un « bâtiment passif »** d'un point de vue de l'architecte ET de l'ingénieur BET
- **Comprendre l'importance d'une démarche de conception globale** pour atteindre une accessibilité technique et financière du projet
- **Connaître les composants du confort thermique** et les principes physiques qui déterminent la notion de confort
- **Identifier les leviers qui permettent d'atteindre une performance thermique passive** (facteur de compacité, les ponts thermiques, réduction des coûts de la ventilation...)
- **Comprendre les équilibres économiques possibles à l'investissement** sur un niveau de performance passif
- Connaître les critères d'une **certification passive** et les réglementations actuelles
- Découvrir l'outil d'accompagnement de conception **PHPP**
- Argumenter en faveur d'une **rénovation passive pour du logement collectif**

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 16 personnes

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

Lieu : **Ordre des Architectes Grand Est**, 5 rue Hannong 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)

Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'**obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A



SCOP

écologie
innovation sociale
territoires

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG

> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE :

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1^{er} janvier 2018
Formations courtes 1 à 7 Jours
DD et Qualité environnementale des bâtiments
Thématiques classées prioritaires par les OPCA
Montants pour l'établissement d'une convention de formation par OPCA
Montants indiqués par journée de formation

| LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR | | |
|--|---|---|
| Profession | OPCA | Prise en charge éligible |
| Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur | FIF-PL ouvert à la demande sur la site www.fif-pl.fr | 350 € / jour (hors la prise de 160 € / j (professionnel)) |
| Chefs d'entreprise artisanale | FAFCEA ouvert à la demande sur le site www.fafcea.com | 28h / heure, soit 218 € / jour (hors la prise de 160 € / j (professionnel)) |
| Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA Autres professions : nous contacter | Ouverture possible d'un contrat éligible (profil à l'adresse 244@scop-les2rives.eu) FAFCEA | 9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association 244@scop-les2rives.eu) |
| SALARIE (plan de formation) | | |
| Profession | OPCA | Prise en charge éligible |
| Agences d'architecture (bureau d'étude thermique, économie...), agences de paysage, chefs d'entreprise artisanale, architectes, architectes paysagistes, économistes, BET, paysagistes | ACTALIANS ouvert à la demande sur le site www.actalians.fr | * Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge de l'épave : forfait 84 € / jour * Prise en charge des frais annexes : - repas (max 15€ / jour) - matériel de bureau (max 100 € / jour) - déplacements : 0,25 € / km + Forfait 204 € / jour + Frais |
| BET, économistes, paysagistes | FAFIEC ouvert à la demande sur le site www.fafiec.fr | Prise en charge jusqu'à 100% (maximum selon statut) : * entrepreneurs de 11 à 15 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 16 à 24 salariés : 2 500 € max. * SALIÉS 19€-20€ : Salariés travaillant dans des entreprises de 49 salariés (20 000 € de chiffre d'affaires) * entrepreneurs de 42 à 49 salariés : 3 000 € max. * entrepreneurs de plus de 50 salariés : 3 500 € max. Pour les formations courtes (moins de 7 jours) contactez l'association 244@scop-les2rives.eu |

© Scop les 2 rives